

	Gestion de la sécurité de l'information	Page 1 sur 1 Version : 1.1 Date : 25/03/2022
Objet du Document Politique de sécurité de l'information		Références DOC-SMSI-01

Politique de sécurité de l'information

ÉNONCE DE LA POLITIQUE

Les systèmes d'information (SI) sont de plus en plus essentiels aux activités de l'Administration. L'interconnexion entre les systèmes ainsi que le déploiement de la cyberadministration exposent les SI à des risques nouveaux et croissants. Par conséquent, la Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF) s'engage à soutenir les mesures visant à assurer une protection appropriée des systèmes d'information du Ministère de l'économie et des finances du MALI contre toutes les menaces, qu'elles soient d'origine interne ou externe, naturelle, accidentelle ou délibérée.

Conscient de ces enjeux et face à ces risques, la CAISFF élabore sa politique de sécurité de l'information en concertation avec l'ensemble des acteurs (parties prenantes). Cette politique se repose sur deux éléments fondamentaux :

- une approche de la sécurité par les risques permettant un alignement des mesures de sécurité avec un ensemble de risques à couvrir, liés aux enjeux métiers ;
- la mise en œuvre d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) permettant d'assurer un pilotage efficace et une amélioration continue des activités de sécurité, prenant en compte les évolutions de l'organisation et les contraintes auxquelles elle est soumise.

NOS OBJECTIFS

La politique de sécurité de l'information vise à :

- assurer la **disponibilité** de l'information gouvernementale de façon qu'elle soit accessible en temps voulu et de la manière requise par une personne autorisée ;
- assurer l'**intégrité** de l'information de manière que celle-ci ne soit pas détruite ou altérée de quelque façon sans autorisation, et que le support de cette information lui procure la stabilité et la pérennité voulues ;
- limiter la divulgation de l'information aux seules personnes autorisées à en prendre connaissance, assurant ainsi une stricte **confidentialité** ;
- assurer la **traçabilité** de l'information de manière à permettre de confirmer l'identité d'une personne ou l'identification d'un document ou d'un dispositif ;
- assurer le **respect des exigences légales, réglementaires et contractuelles**.

DOMAINE D'APPLICATION

La politique s'applique à l'ensemble des actifs informationnels détenus par la CAISFF. Elle comprend les moyens humains, techniques et organisationnels permettant de créer, de conserver, d'échanger et de partager des informations entre l'ensembles des parties intéressées de la CAISFF, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont exploitées.

NOS ENGAGEMENTS

- La responsable de la sécurité du système d'information - RSSI ainsi que l'ensemble des responsables de la CAISFF s'engagent à mettre en œuvre, soutenir et examiner cette politique et ses objectifs et à l'amélioration continue du SMSI.
- La Coordinatrice de la CAISFF ainsi que l'ensemble du personnel s'engagent à appliquer et à respecter toutes les consignes définies dans cette politique.

LA RSSI



Madame GOITA Zeinaba BAMANI

LA COORDINATRICE



Madame TALL Mariam TOURE